

Félicitations à tous les lauréats !!!



Photos Alain Decamps / De Broodplank



BENELEAGUE MESSIEURS

Sa 20H15 FILOU HBC IZEGEM - HERPERTZ BEVO HC
 Sa 20H00 DRENTH GR. HURRY UP - SEZOENS A. BOCHOLT
 Sa 20H00 KEMBIT LIONS SITTARD. - HUBO HANDBAL
 Sa 19H00 KRAS VOLENDAM - GREEN PARK ALSMEER
 Sa 19H00 LVRM HB HOUTEN - SPORTING PELT
 Sa 20H15 HC VISE BM - KTSV EUPEN

Arbitres

BROOHAERS B.-JANSSENS S.
 KLOMPERS J.-STOBBE K.
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.
 WEIJMANS W.
 HOMMEN A.-VAN KESSEL L.
 PEETERS J.-VAN LOOCK M.

D1 NATIONALE MESSIEURS

Sa 20H15 HC DB GENT - HC ATOMIX
 Sa 20H00 HUBO HANDBAL - EHC TOURNAI
 Sa 20H15 HC KRAAINEM - APOLLOON SPURS
 Sa 20H15 SASJA HC - HC EYNATTEN RAEREN
 Sa 20H15 ELITA LEBBEKE - KREASA HOUTHALEN

LEMMENS R.-MARINO L.
 BOX M.-EVERS F.
 DI ILIO L.-MATHOT X.
 KELLETER M.-MOLLATTE J.
 TROONBEECKX K.-WILLEMS D.

D2 NATIONALE MESSIEURS

Sa 20H30 HC REN. MONTEGNEE - UNION BEYNOISE HB
 Di 15H00 SEZOENS A. BOCHOLT - HB SINT TRUIDEN
 Sa 20H00 HK WAASMUNSTER - HC VISE BM
 Sa 16H30 HC SPRIMONT - UILENSPIEGEL HV
 Sa 20H15 OLSE MERKSEM HC - SPORTING PELT

HOUBRECHTS J.-MIRISOLA M
 DE PROFT J.-GERETS R.
 DELANGHE W.-PETERS R.
 JAECKEL B.- CLAESEN M.
 CUTAIA D.-EL HARRAK A.

D1 NATIONALE DAMES

Sa 18H00 UNION BEYNOISE HB - UILENSPIEGEL HV
 Sa 18H00 HUBO HANDBAL - HB FEMINA VISE
 Di 19H00 KTSV EUPEN - DHC WAASMUNSTER
 Sa 18H00 HC DB GENT - HC SPRIMONT
 Sa 19H30 DHC OVERPELT - HB SINT TRUIDEN

PIERLOOT T.-GEORGE P.
 COMPERE C.-RESIMONT B.
 CUTAIA D.-EL HARRAK A.
 KIMBERG K.-MANNAERT R.
 VAN HOVE W.-VAN MELE E.

D1 L.F.H. DAMES

Di 15H00 KTSV EUPEN - ENTENTE DU CENTRE
 Di 15H00 UNITED BRUSSELS HC - HB VILLERS 59
 (H.O. F. Guillaume - Av. Anciens Combattants, 300 - 1140 Evere)
 Di 18H00 EHC TOURNAI - WATERLOO ASH R
 Sa 18H45 JS/EP HERSTAL HB - HC SPRIMONT

CIBOROWSKI S.-LEONARD T.
DISTER Mau.
 HAMITI M.-MANUKA L.
 MATZARIS K.

BENELEAGUE MESSIEURS

Sa 20H15 KTSV EUPEN - LVRM HB HOUTEN
 Sa 20H15 HERPERTZ BEVO HC - KEMBIT LIONS SITTARDIA
 Sa 19H00 GREEN PARK ALSMEER - DRENTH GR. HURRY UP
 Sa 20H15 SPORTING PELT - KRAS VOLENDAM
 Sa 20H15 SEZOENS A. BOCHOLT - FILOU HBC IZEGEM
 Sa 20H15 HUBO HANDBAL - HC VISE BM

Arbitres

VAN LAARHOVEN S.-THIJSSSEN S.
 BOX M.-EVERS F.
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.
 KLOMPERS J.-STOBBE K.
 PEETERS J.-VAN LOOCK M.
 HOMMEN A.-VAN KESSEL L.

D1 NATIONALE MESSIEURS

Sa 20H15 EHC TOURNAI - HC DB GENT
 Sa 20H15 APOLLOON SPURS - HC ATOMIX
 Di 17H00 HC EYNATTEN RAEREN - HUBO HANDBAL
 Sa 20H15 HC KRAAINEM - KREASA HOUTHALEN
 Sa 21H00 ELITA LEBBEKE - SASJA HC

TROONBEECKX K.-WILLEMS D.
 DEPOORTERE S.-VERSCHAEVE W.
 DI ILIO L.-MATHOT X.
 KELLETER M.-MOLLATTE J.
 LEMMENS R.-MARINO L.

D2 NATIONALE MESSIEURS

Di 16H00 HB SINT TRUIDEN - HC REN. MONTEGNEE
 Sa 16H00 HC VISE BM - UNION BEYNOISE HB
 Sa 20H30 UILENSPIEGEL HV - SEZOENS A. BOCHOLT
 Sa 18H00 SPORTING PELT - HK WAASMUNSTER
 Sa 20H15 OLSE MERKSEM HC - HC SPRIMONT

TRUYTS R.-BERNAERTS Y.
 CUTAIA D.-EL HARRAK A.
 PONDEVILLE S.-MOENECLAAY M.
 DELANGHE W.-PETERS R.
 COMPERE C.-RESIMONT B.

D1 NATIONALE DAMES

Sa 18H30 UILENSPIEGEL HV - HUBO HANDBAL
 Sa 20H15 HB FEMINA VISE - KTSV EUPEN

 Sa 20H00 DHC WAASMUNSTER - HC DB GENT
 Di 18H00 HC SPRIMONT - HB SINT TRUIDEN
 Sa 19H30 DHC OVERPELT - UNION BEYNOISE HB

VAN HOVE W.-VAN MELE E.
 DE PROFT J.-GERETS R.
(BECKERS C.)
 KIMBERG K.-MANNAERT R.
JAECKEL B.-CLAESEN M.
PIERLOOT T.-GEORGE P.

D2 NATIONALE DAMES

Sa 18H30 HC ATOMIX - BRASSCHAAT HC
 Sa 20H15 FILOU HBC IZEGEM - HESTIA BILZEN
 Sa 20H15 HC EYNATTEN RAEREN - WATERLOO ASH
 Sa 20H15 PENT. KORTESSEM - UNITED BRUSSELS HC
 Sa 16H00 SPORTING PELT - ROC FLEMALLE

WOUTERS K.-VERHEYEN W.
 DONEA S.-DE BUCK F.
 MALAISE A.-DISTER Mau.
STIENEN P.-HOUBEN G.
 DANIELS D.-BECKERS S.

D1 L.F.H. MESSIEURS

Sa 14H00 HC VISE BM - ROC FLEMALLE
 Sa 17H00 UNITED BRUSSELS HC - HC SPRIMONT
 Di 15H30 HSC TUBIZE - WATERLOO ASH
 Di 16H00 EHC TOURNAI - KTSV EUPEN

BECKERS C.-MALAISE A.
 COMPERE G.-TOBOLA S.
 BRIXHE La.-BRIXHE P.
 EL OUEIRIAGHLI N.-BAGHOR Z.

D1 L.F.H. DAMES

Sa 19H00 HB VILLERS 59 - KTSV EUPEN
 Sa 20H30 SHC MT/MARCHIENNE - UNITED BRUSSELS HC
 Di 18H30 BRUSSELS HC - WATERLOO ASH R
 Di 15H00 HCSM - HC SPRIMONT
 (C.S. Communal - Rue J. Hanse, 6 - 5150 Floreffe)
 Di 16H30 REN. MONTEGNEE R - JS/EP HERSTAL HB

CIBOROWSKI S.-LEONARD T.
 DELTOMBE J.-DEWASME J.
 HAMITI M.-MANUKA L.
 MALAISE A.-DISTER Mau.

MATZARIS K.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

Groupe A

Di 18H00 HACCA - HSC TUBIZE R
 Sa 20H00 HBCCR - HBC SILLY
 Sa 18H00 HC KRAAINEM - HC MOUSCRON
 Sa 18H45 SHC MT/MARCHIENNE - UNITED BRUSSELS R

Groupe B

Di 15H00 HBC BEAURAING - HBC METTET
 Sa 17H30 HBCCR R - ENTENTE DU CENTRE

PROMOTION LIEGE

Sa 14H00 UNION BEYNOISE HB R - NCHC BASTOGNE
Sa 18H00 HC AMAY - ROC FLEMALLE R
Sa 20H00 JEUN. JEMEPPE HB R - HC VERVIERS
Di 15H00 KTSV EUPEN - HC EYNATTEN RAEREN
Di 18H30 HC REN. MONTEGNEE - HC MALMEDY

G18 CADETS L.F.H.

Di 10H30 HC SPRIMONT R - HC MALMEDY
Sa 17H00 SHC MT/MARCHIENNE - HC AMAY R
Sa 15H00 UNITED BRUSSELS HC - UNION BEYNOISE HB
Di 14H30 HC REN. MONTEGNEE - HC KRAAINEM
Di 11H00 KTSV EUPEN - HC VISE BM

Arbitres

JACQUES L.
VAGHAI ALIPOUR A.
PIRLET P.
CIBOROWSKI S.-LEONARD T.
MERTENS D.-MERTENS J.

BENELEAGUE MESSIEURS

Sa 20H00 DRENTH GR. HURRY UP - SPORTING PELT
 Sa 20H00 KEMBIT LIONS SITTARD. - FILOU HBC IZEGEM
 Sa 19H00 GREEN PARK ALSMEER - SEZOENS A. BOCHOLT
 Sa 19H00 KRAS VOLENDAM - KTSV EUPEN
 Sa 19H00 LVRM HB HOUTEN - HUBO HANDBAL
 Sa 20H15 HC VISE BM - HERPERTZ BEVO HC

Arbitres

PEETERS J.-VAN LOOCK M.
 VAN LAARHOVEN S.-THIJSSSEN S.
 GERAETS P.
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.
 MARTENS S.-SCHOLS Y.
 WEIJMANS W.

D1 NATIONALE MESSIEURS

Sa 20H15 HC DB GENT - APOLLOON SPURS
 Sa 20H15 EHC TOURNAI - HC EYNATTEN RAEREN
 Di 18H00 HC ATOMIX - KREASA HOUTHALEN
 Di 18H00 HUBO HANDBAL - ELITA LEBBEKE
 Sa 20H15 HC KRAAINEM - SASJA HC

BROOHAERS B.-JANSENS S.
 DEPOORTERE S.-VERSCHAEVE W.
 EVERS F.-BOX M.
 HOUBRECHTS J.-MIRISOLA M.
 TROONBEECKX K.-WILLEMS D.

D2 NATIONALE MESSIEURS

Sa 20H30 HC REN. MONTEGNEE - HC VISE BM
 Di 14H15 HB SINT TRUIDEN - UILENSPIEGEL HV
 Sa 20H00 UNION BEYNOISE HB - SPORTING PELT
 Di 16H45 SEZOENS A. BOCHOLT - OLSE MERKSEM HC
 Sa 20H00 HK WAASMUNSTER - HC SPRIMONT

LEMMENS R.-MARINO L.
 LAHLOU Y.-ELOUCH K.
 TRUYTS R.-BERNAERTS
 TROONBEECKX K.-WILLEMS D.
 KELLETER M.-MOLLATTE J.

D1 NATIONALE DAMES

Sa 20H15 KTSV EUPEN - UILENSPIEGEL HV

 Sa 18H15 HC DB GENT - HB FEMINA VISE
 Di 18H00 HB SINT TRUIDEN - DHC WAASMUNSTER
 Sa 18H00 UNION BEYNOISE HB - HC SPRIMONT
 Di 16H00 HUBO HANDBAL - DHC OVERPELT

DI ILIO L.-MATHOT X.
 (DI ILIO L.-MATHOT X.)

 JAECKEL B.-CLAESEN M.
 CUTAIA D.-EL HARRAK A.

D2 NATIONALE DAMES

Sa 20H00 BRASSCHAAT HC - PENT. KORTESSEM
 Di 16H00 UNITED BRUSSELS HC - FILOU HBC IZEGEM
 Sa 18H45 DHC MEEUWEN - SPORTING PELT
 Di 20H00 WATERLOO ASH - ROC FLEMALLE
 Sa 20H15 HESTIA BILZEN - HBC EVERGEM
 Di 18H15 HC EYNATTEN RAEREN - HC ATOMIX

DONEA S.-DE BUCK F.
 PIERLOOT T.-GEORGE P.
 MESSENS A.-JACOBS B.
 BRIXHE La.-BRIXHE P.
 DANIELS D.
 JACQUES L.-PIRLET P.

D1 L.F.H. MESSIEURS

Sa 18H00 HC KRAAINEM - HC VISE BM
 Sa 14H00 HC SPRIMONT - ROC FLEMALLE
 Di 18H00 WATERLOO ASH - JEUNESSE JEMEPPE HB
 Sa 18H00 EHC TOURNAI - UNITED BRUSSELS HC
 Di 14H00 KTSV EUPEN - HSC TUBIZE

COMPERE G.-TOBOLA S.
 COMPERE C.-RESIMONT B.
 EL OUEIRIAGHLI N.-BAGHOR Z.
 HAMITI M.-MANUKA L.
 BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.

D1 L.F.H. DAMES

Di 19H30 HB VILLERS 59 - SHC MT/MARCHIENNE
 Di 17H00 ENTENTE DU CENTRE - WATERLOO ASH R
 Di 15H00 UNITED BRUSSELS HC - HC SPRIMONT
 (H.O. F. Guillaume - Av. Anciens Combattants, 300 - 1140 Evere)
 Di 14H00 HCSM - REN. MONTEGNEE R
 Di 18H00 EHC TOURNAI - JS/EP HERSTAL HB

MATZARIS K.
 DELTOMBE J.-DEWASME J.
 MALAISE A.-DISTER Mau.

 CIBOROWSKI S.-LEONARD T.
 D'HULSTER C.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

Groupe A

Di 17H30 HBC SILLY - HACCA
 Di 17H30 HC MOUSCRON - SHC MT/MARCHIENNE
 Sa 16H00 HC KRAAINEM - HSC TUBIZE R
 Di 16H00 EHC TOURNAI - HBCCR

Groupe B

Di 15H30 HBC METTET - HC SAINT HUBERT
 Di 19H00 ENTENTE DU CENTRE - HBC NAMUR R
 Di 18H30 HC PERWEZ - HBCCR R
 Di 16H00 WATERLOO ASH R - HBC BEAURAING

PROMOTION LIEGE

Di 14H30 NCHC BASTOGNE - HC VISE BM R
Sa 18H15 HC VERVIERS - HC AMAY
Di 20H15 HC EYNATTEN RAEREN - JS/EP HERSTAL HB
Di 17H00 HC MALMEDY - JEUN. JEMEPPE HB R
Sa 18H30 HC REN. MONTEGNEE - KTSV EUPEN

Arbitres

VAGHAI ALIPOUR A.
JACQUES L-PIRLET P.
BERNIMOULIN T.
BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.
CIBOROWSKI S.-LEONARD T.

G18 CADETS L.F.H.

Sa 16H00 HC AMAY R - HC MALMEDY
Sa 16H00 UNION BEYNOISE HB - SHC MT/MARCHIENNE
Di 13H15 HC KRAAINEM - HC SPRIMONT
Sa 18H00 HC VISE BM - UNITED BRUSSELS HC
Di 12H00 KTSV EUPEN - HC REN. MONTEGNEE

G16 MINIMES BRABANT/HAINAUT (Blocry / Louvain-la-Neuve)

Sa 10H00 HSC TUBIZE - UNITED BRUSSELS HC
Sa 11H30 WATERLOO ASH R - SHC MONT/MARCHIENNE
Sa 13H00 HC KRAAINEM - HC FLOREFFE R
Sa 14H30 HBCCR R - HBC SILLY R
Sa 16H00 HBC METTET - HC MOUSCRON R

G16 MINIMES LIEGE (Espace Sport Fléron)

Di 10H00 HC REN. MONTEGNEE - JS/EP HERSTAL HB R
Di 11H15 KTSV EUPEN - UNION BEYNOISE HB
Di 12H30 HB VILLERS 59 - HC VISE BM
Di 13H45 HC SPRIMONT - HB VILLERS 59 R
Di 15H00 HC SPRIMONT R - HC EYNATTEN RAEREN

G14 PREMINIMES BRABANT/HAINAUT (Blocry / Louvain-la-Neuve)

Sa 10H00 HSC TUBIZE - UNITED BRUSSELS HC
Sa 11H30 ENTENTE DU CENTRE R - SHC MONT/MARCHIENNE
Sa 13H00 HC KRAAINEM - SHC MONT/MARCHIENNE R
Sa 14H30 HACCA - HBC SILLY

G14 PREMINIMES LIEGE (Espace Sport Fléron)

1° tour Groupe A

Sa 10H00 HC VISE BM - KTSV EUPEN
Sa 11H30 ROC FLEMALLE - HC EYNATTEN RAEREN 1
Sa 13H00 JS/EP HERSTAL HB - HB VILLERS 59
Sa 14H30 HC MALMEDY - HC SPRIMONT
Sa 16H00 UNION BEYNOISE HB - HC HERSTAL

1° tour Groupe B

Sa 10H00 HC VERVIERS - HC HERSTAL R
Sa 11H30 HC REN. MONTEGNEE - HB VILLERS 59 R
Sa 13H00 HB FEMINA VISE - HC SPRIMONT R
Sa 14H30 ROC FLEMALLE R - HC EYNATTEN RAEREN 2

G12 POUSSINS LIEGE

1° tour Groupe A

Sa 16H30 HC REN. MONTEGNEE - HC SPRIMONT
Di 10H00 HC VISE BM - KTSV EUPEN
(Athénée Royal - Rue du Gollet, 2 - 4600 Visé)
Di 10H30 UNION BEYNOISE HB - HB VILLERS 59
Sa 10H30 HC HERSTAL - HC EYNATTEN RAEREN
(H.O. M. Daerden - Rue de l'Abattoir, 65 - 4040 Herstal)

1° tour Groupe B

Sa 15H00 HC REN. MONTEGNEE R - ROC FLEMALLE
Di 11H15 HC VISE BM R - KTSV EUPEN R
(Athénée Royal - Rue du Gollet, 2 - 4600 Visé)
Di 10H00 HC MALMEDY - HC EYNATTEN RAEREN R

U10 MAXI-PUCES LIEGE

Di 10H00 KTSV EUPEN - HC EYNATTEN RAEREN
Sa 13H15 HC REN. MONTEGNEE - UNION BEYNOISE HB
Sa 12H00 HC SPRIMONT - HC VISE BM R
Sa 09H00 HB VILLERS 59 - ROC FLEMALLE
(H.O. R. Collignon - Chaussée de Tongres, 235 - 4540 Amay)
Sa 13H30 HC VISE BM - HC MALMEDY

Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif Paritaire de l'Union Royale Belge de Handball du 20/06/2023



Présents : T. Marique (représentant B. Brasseur) – T. Pierloot – J.L. Dessart – J.F. Hannosset – B. Neuville – T. Lovink – T. Mogal – B. Danhieux – D. Boulet.

Entendus : Sigurd Thomassen – Philippe Denis.

Absent : P. Derkoningen.

1) Mot du Président

Le président n'a pas de mot spécifique pour cette séance.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Sous réserve de quelques corrections, le compte-rendu de la réunion du 09/05/2023 est approuvé.

3) Décision par courriel

Le CEP a approuvé par courriel la proposition de budget 2023 pour l'AG et le résultat des comptes 2022. Lors de la réunion précédente, des actions ont été discutées pour inverser le résultat négatif dans les années à venir.

4) Inscription des Red Wolves

Le Bureau a décidé d'inscrire les Red Wolves pour le Championnat du Monde 2025 et la campagne pour l'Euro 2026. La date limite pour les inscriptions étant le 16/06/2023, il n'était pas possible d'attendre jusqu'à la prochaine réunion du CEP du 20/06/2023.

5) Suivi par le Bureau du CEP de la présentation des arbitres S. Cappa et E. Schreder

A la demande du CEP, le S.G. a écrit à la CPA concernant la présentation de Stéphane Cappa et Eric Schreder faite lors du CEP du 09/05/2023. Après avoir reçu les informations nécessaires, le Bureau s'est réuni via « Teams » le 12/05/2023. Celui-ci considère que la CPA n'a pas été cohérente dans le suivi de la situation et l'a chargée d'inviter Stéphane Cappa et Eric Schreder afin qu'ils soient entendus. En outre, le Bureau a chargé le S.G. de programmer une réunion à laquelle toutes les parties seraient présentes dans le but de remettre une collaboration en place.

6) Arbitrage

Suivi S. Cappa et E. Schreder

Le S.G. a envoyé un courriel à la CPA, ainsi qu'à Stéphane Cappa et Eric Schreder à la demande du Bureau. La CPA, à son tour, a invité les deux arbitres à être entendus lors de la réunion du 13.06.2023. Cependant, ils n'ont répondu positivement à aucune des 2 demandes.

Stéphane Cappa a également diffusé diverses allégations qui étaient dans la présentation faite au CEP au sein d'un groupe WhatsApp qui comprend beaucoup d'arbitres Elite et autres.

Bart regrette les faits. Le dialogue est le seul moyen de trouver une solution. Le refus de S. Cappa et E. Schreder d'en discuter est très regrettable et montre peu d'espoir de rendre la coopération possible à l'avenir.

La CPA a discuté de la situation lors de sa réunion du 13.06.2023 et a décidé d'envoyer un courrier au CEP. Ce courrier a été approuvé par René Bura, Robert Marck, Abdel Jaïchi, François Mulleners, Guy Kerremans, Philippe Denis et Sigurd Thomassen. Seul Klaus Convents n'a pas marqué son accord avec le contenu du courrier.

Celui-ci contient une argumentation détaillée pour réfuter les faits contenus dans la présentation de Stéphane Cappa. En outre, il est indiqué que le comportement de Stéphane Cappa était inacceptable à plusieurs reprises, tout comme le comportement de Klaus Convents.

Bien que S. Cappa et E. Schreder estiment avoir été traités avec un manque de respect, la CPA estime que c'est S. Cappa qui ne montre aucun respect envers celle-ci dans une grande partie de sa communication et en particulier vis-à-vis de Sigurd Thomassen et de Philippe Denis.

La CPA estime que cela ne peut pas être sans conséquences. Cependant, étant donné qu'ils font eux-mêmes l'objet des allégations, ils ne veulent pas être à la fois juges et parties et demandent donc au CEP de décider d'une sanction à leur égard.

Sigurd Thomassen et Philippe Denis ont demandé à être entendus par le CEP parce qu'ils sont clairement visés par les allégations.

Les deux expliquent les faits et indiquent qu'ils trouvent le comportement inacceptable. La façon dont ils ont communiqué et comment S. Cappa et E. Schreder se sont comportés pendant la finale de la Coupe ne serait jamais accepté dans une entreprise.

Jean-François ajoute que la transmission d'informations confidentielles est aussi un fait très grave.

Le CEP conclut que la situation est très inhabituelle et doute de la manière dont cela devrait être géré. Bien qu'il y ait une compréhension de la demande de la CPA pour que cela soit traité par le CEP, la CPA est là pour traiter toutes les questions d'arbitrage.

Jean-Luc indique qu'il lui est impossible de juger cela en ce moment. La situation est trop tendue et il y a trop d'éléments qui y sont liés. Il ajoute qu'il serait trop simple d'attribuer la responsabilité de la situation aux deux seuls arbitres.

Tim propose de transférer le dossier à la Commission Sportive Paritaire. Celle-ci est habilitée à juger du comportement des arbitres. Cependant, tous les membres ne sont pas d'accord. De plus, le courrier de la CPA n'a été remis au CEP qu'aujourd'hui.

Benoit propose, afin de ne pas commettre d'erreurs, de demander un avis juridique concernant l'application correcte de la réglementation. S'il est confirmé que la CSP peut effectivement rendre une décision, le S.G. transférera le dossier. Benoit et Dries examineront ensemble comment cela devrait être organisé.

Néanmoins, le CEP est indigné par l'état des choses. C'est un comportement qui ne peut plus être toléré. En partie à cause de la fuite d'informations confidentielles, la situation s'est aggravée et il y a eu un grand manque de confiance.

Dries souligne que ce n'est pas la première fois que cela se produit ces derniers mois et regrette que le CEP n'ait pas suffisamment réagi à cela par le passé. Thierry M. estime qu'un signal fort est nécessaire. Maintenant, le CEP apparaît comme affaibli. Le comportement des personnes concernées ne peut être accepté.

Beaucoup de bon travail a été fait au cours des dernières années parce que nous avons continué à nous traiter les uns les autres avec respect au sein de l'URBH et avons continué à discuter pour trouver des solutions. Il est très regrettable que cette porte ait été fermée par les personnes impliquées.

Thierry M. indique que cela fait trop longtemps que certaines personnes se permettent d'avoir un comportement qui ne peut plus être accepté. Un signal très fort est nécessaire indiquant que cela ne sera plus toléré.

De plus, un code d'éthique doit être élaboré au niveau de l'URBH dès que possible, qui sera signé par tous les membres des Commissions. Ce code pourra alors être consulté à l'avenir pour prendre des mesures à l'égard de certaines personnes.

Le CEP demande au S.G. de préparer une communication sur la question afin de partager sa position avec les parties concernées.

Joueur blessé

Dries donne une explication avec une question du C.A. de la VHV suite à la décision du CEP du 09.05.2023 d'introduire la règle du joueur blessé.

La VHV ne veut introduire la règle que pour les compétitions seniors URBH et demande qu'elle ne soit pas appliquée pour les (finales) jeunes URBH. Benoit avait également indiqué que la LFH était parvenue à la même conclusion lors de sa dernière réunion du C.A.

Le CEP s'engage à ne pas appliquer la règle concernant le joueur blessé aux (finales) jeunes URBH.

7) BENE-League

Extension de la BENE-League à 14 équipes

Dries explique que l'élargissement de la BENE-League à 14 équipes à partir de la saison 2024-2025 est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la BENE-League. Dries demande au CEP d'approuver un changement de règlement qui détermine comment la 7ème équipe belge sera désignée si l'extension est validée.

Jean-Luc indique que la LFH n'est pas favorable à ce passage à 14 équipes et que ce type de décision doit être notifié aux clubs avant la reprise de la saison. Les avis sont également partagés sur la possibilité de la prendre après le 1er août 2023 pour une éventuelle application pour la saison 2024-2025.

Tim indique qu'aucune équipe n'est désavantagée dans ce domaine et qu'il pense que c'est possible.

Le CEP demande au S.G. de se renseigner au niveau juridique sur la situation et décide ce qui suit pour autant que l'avis reconnaît comme légalement et réglementairement acceptable le principe de cette extension à l'issue de la saison 2023-2024 :

- Le CEP a accepté d'inclure en cas d'accord à ce propos un changement de règle qui stipule que l'équipe qui serait reléguée de la BENE-League à la 1ère nationale doit jouer un test-match contre la 2ème équipe de la D1 nationale qui serait éligible pour la montée en BENE-League. Le vainqueur de ce test match deviendrait alors l'équipe supplémentaire qui évoluerait en BENE-League. Cette mesure permettrait de conserver l'équipe la plus forte au plus haut niveau de compétition.
- Le CEP accepte de reporter la décision d'élargissement à condition que l'avis juridique soit favorable à cet égard. Le CEP veut consulter les différentes parties avant de prendre position et pose comme seconde condition que la décision de d'élargissement à 14 soit prise au plus tard le 31/12 afin que tous les clubs et les fédérations en soient informés à temps.

Proposition de statuts

Une proposition de statuts a été transmise par la BENE-League en vue de la création d'un nouvel organe chargé de la gérer.

Dries explique un certain nombre de principes qui est inclus dans les statuts. La LFH n'est pas encore en mesure de prendre position sur ceux-ci car le document n'est pas rédigé en français. De tels textes ne sont pas si faciles à traduire. Le CEP ne prend pas position pour le moment et attend une traduction vérifiée afin que les administrateurs de la LFH puissent en juger correctement. L'introduction de ces statuts et d'une structure indépendante n'est pas une décision qui devrait être prise du jour au lendemain. Malgré le fait que la fédération conserve un vote important selon cette proposition, elle veut peser soigneusement tous les avantages et les inconvénients.

8) Règlements URBH

Âge minimum pour les compétitions seniors

À la demande de la VHV, le CEP confirme que pendant la saison de transition 2023-2024, il y aura un assouplissement de l'âge minimum pour jouer dans les compétitions seniors. Toutefois, il s'agit d'une mesure temporaire jusqu'au 1er janvier 2024.

Le règlement sera modifié comme suit :

Saison d'exception transitoire 2023-2024 valable jusqu'au 31/12/2023

Seniors messieurs : joueur qui a 16 ans durant l'année civile en cours

Seniors dames : joueuse qui a 15 durant l'année civile en cours

Grille des play-offs de D1 Nationale Messieurs, D2 Nationale Messieurs et D1 Nationale Dames

À la demande du HB Saint-Trond, le CEP a accepté d'ajuster le calendrier des Play-Offs. Le règlement prévoyait que lors de la dernière journée de compétition, le 2e classé de la saison régulière jouait à domicile contre le 1er. Dans la nouvelle mouture, cela sera échangé afin que l'équipe classée première de la saison régulière ait alors l'avantage du terrain.

Autres modifications apportées aux règlements

Le CEP est d'accord avec les autres modifications réglementaires proposées.

9) Finances

Commentaires DT

À la demande du CEP, il y a eu des discussions avec la DT pour voir comment les coûts peuvent être diminués lors d'une semaine internationale. La DT n'a pas réussi à atteindre la diminution souhaitée de 13.500 € qui avait été fixée comme objectif, car cela engendrerait une perte de qualité au niveau sportif. En consultation avec le S.G., il est proposé d'attendre le tirage au sort pour le CM 2025 et l'EURO 2026. En effet, le déroulement de ces deux événements peut avoir un impact important. Par exemple, un tournoi à l'étranger est moins coûteux et des résultats décevants pourraient également signifier moins de matches en 2024. Le CEP est d'accord avec cette proposition, mais souligne que la situation doit être suivie de très près. Quoi qu'il en soit, dans une semaine internationale normale avec un match retour en novembre, les efforts convenus doivent être faits.

Commentaires Marcom

Benoit explique le rendez-vous avec Eric Dupain. La situation financière de l'URBH nous oblige à intervenir et Eric lui-même a fait une proposition pour y répondre. Le CEP a accepté de poursuivre la collaboration avec Eric mais ne veut pas encore déterminer exactement à quoi ressemblera cette coopération. Sur la base d'une liste de priorités, il doit être décidé en consultation avec Eric quelles tâches il continuera et ne continuera pas à effectuer. En tout état de cause, le cadre budgétaire doit être respecté.

10) Divers

Dries et Benoit établiront un calendrier pour les réunions du CEP au cours de la prochaine saison en fonction des réunions VHV et LFH.



Décision du Comité Exécutif Paritaire de l'U.R.B.H.

Le 20/06/2023, le Comité Exécutif Paritaire a reçu une demande de la Commission Paritaire d'Arbitrage pour statuer sur leur courrier concernant la paire d'arbitres S. Cappa - E. Schreder.

Suite à ce courrier, une proposition de médiation a été transmise et est prévue pour le 29/08/2023. Entre-temps, la CPA a décidé, dans l'attente d'une décision du CEP, de suspendre la paire S. Cappa - E. Schreder de toutes désignations.

Après avoir analysé les faits, le CEP a estimé que les seuls faits qui ont été indiscutablement prouvés et sur lesquels S. Cappa et E. Schreder ont pu se défendre sont ceux qui se sont déroulés lors de la finale de la Coupe de Belgique messieurs 2023. Pendant le match, les deux arbitres ont délibérément refusé tout contact avec Sigurd Thomassen, qui avait été désigné par l'URBH comme observateur.

Sur base du règlement disciplinaire article 4.4.1., le CEP considère qu'il s'agit d'une attitude incorrecte.

En conséquence, le Comité Exécutif Paritaire décide d'imposer les sanctions suivantes aux personnes impliquées :

- Une suspension ferme d'une (1) journée de compétition officielle (w-e des 02-03/09/2023) pour SCHREDER Eric (30081).
- Une suspension ferme d'une (1) journée de compétition officielle (w-e des 02-03/09/2023) pour CAPPAS Stéphane (53282)

Ces sanctions s'appliquent uniquement à la fonction d'arbitre.

En ce qui concerne les autres questions mentionnées dans la note, le CEP ne peut pas et ne veut pas rendre de jugement à ce stade, mais attendra le résultat de la médiation prévue.

COMMISSION D'APPEL PARITAIRE

Audience publique du 24 août 2023.

Dans le cas de Nils THEVISSEN (61973),

Comparution en personne et assisté de M. Bruno THEVISSEN (entraîneur au HC EYNATTEN-RAEREN) ;

Appel contre la décision de la Commission Sportive Paritaire du 21 juin 2023 ;

La Commission d'Appel Paritaire rend la décision suivante :



1. Description des faits

Le 18 mai 2023, les arbitres Stephen MARTENS et Yves SCHOLS soumettent leur rapport d'arbitre à l'URBH.

Ils ont rédigé ce rapport en réponse aux faits survenus le 13 mai 2023 lors du match IZEGEM - EYNATTEN-RAEREN.

Les arbitres rapportent qu'à la suite d'une action de l'arrière droit d'IZEGEM, M. Nils THEVISSEN de EYNATTEN frappe l'arrière droit au visage avec sa main droite, alors que la balle était déjà partie. L'arrière droit d'IZEGEM reste couché au sol suite au coup reçu au visage. Le ballon étant déjà clairement parti, les arbitres ont décidé de disqualifier immédiatement M. Nils THEVISSEN et de montrer le carton bleu (Règle 8:6.) C'est à la suite du rapport de ces arbitres que la Commission Sportive Paritaire a été mise en place.

2. Décision attaquée

Le 21 juin 2023, la Commission Sportive Paritaire a qualifié l'infraction commise par M. Nils THEVISSEN d'infraction à la règle 8:6 en première instance et en séance publique.

La Commission Sportive Paritaire a décidé que cela était puni conformément aux dispositions de l'article 4.3.6 du règlement disciplinaire, sur lequel il a été décidé de suspendre M. Nils THEVISSEN pour 12 journées de compétition, dont 6 journées fermes.

THEVISSEN Nils (61973) sera suspendu pour 12 journées de compétition dont 6 journées fermes, à partir de la première de journée de compétition nationale de la saison 2023-2024, et 6 journées de compétition avec sursis. Il écope également d'une période probatoire de 1 an qui commence le jour suivant la première date de la suspension effective.

La Commission Sportive Paritaire a pris cette décision après avoir donné les raisons suivantes :

« La CSP se réfère à l'article 8.6. des règles du jeu. L'action est jugée imprudente et dangereuse. La façon dont le joueur se dirige vers l'attaquant n'est pas avec l'intention d'arrêter l'attaquant ou de jouer le ballon ».

L'APPEL

3. M. THEVISSEN a interjeté appel de la décision précitée par lettre recommandée du 11 juillet 2023, délivrée par la poste le 12 juillet 2023.

MM. Nils THEVISSEN et Bruno THEVISSEN ont été entendus lors de l'audience du 23 août 2023, qui s'est déroulée en visio conférence.

L'un des arbitres, M. Yves SCHOLS, a également été entendu.

M. THEVISSEN a pu se défendre, a répondu aux questions des membres de la Commission d'Appel Paritaire, notamment par l'intermédiaire de son conseiller.

La Commission d'Appel Paritaire a pris note des procédures et du dossier, ainsi que du document d'appel déposé par M. THEVISSEN et des documents utilisés lors de l'audience.

ÉVALUATION

4. Sur la recevabilité de l'appel

Le rapport de la Commission Sportive Paritaire a été remis aux personnes concernées le lundi 10 juillet 2023. Il est donc immédiatement établi que le recours de M. THEVISSEN, déposé le 12 juillet 2023, a été introduit régulièrement dans la forme et dans les délais. Celui-ci est donc recevable.

5. En ce qui concerne

En ce qui concerne la qualification de la violation

- Conformément à l'article 2 du règlement disciplinaire, la Commission d'Appel Paritaire a le pouvoir de classer elle-même les infractions.

Le rapport de l'arbitre n'est qu'un élément d'évaluation, parmi d'autres, pour la qualification de la violation.

- Sur la base du rapport de l'arbitre, des images de l'infraction et des déclarations faites à l'audience, la Commission d'Appel Paritaire convient qu'une disqualification directe était justifiée.

La qualification de la violation par les arbitres, c'est-à-dire qu'il y a violation de la règle 8:6, peut également être approuvée.

- Étant donné que l'auteur de l'infraction et la victime ont tous deux le statut de joueur conformément à l'annexe 1 du règlement disciplinaire, l'article 4.3 de ce même règlement devrait être appliqué pour déterminer la sanction.

En cas de disqualification directe sur le terrain de jeu, les articles 4.3.2 à 4.3.5 peuvent être appliqués conformément à l'annexe 3 du règlement disciplinaire.

Puisqu'il y a violation de la règle du jeu 8:6, une sanction doit être prononcée conformément à l'article 4.3.5.

- Compte tenu de toutes les informations, la Commission d'Appel Paritaire considère que l'action de M. THEVISSEN a pu être impulsive et éventuellement dangereuse, mais qu'elle est, au contraire, totalement involontaire et a été réalisée sans la moindre intention.

De plus, contrairement à ce qu'indique le rapport de l'arbitre, les séquences vidéo montrent que M. THEVISSEN a fait preuve d'empathie en s'excusant spontanément auprès de la victime. Cette constatation renforce la conclusion de la Commission d'Appel Paritaire selon laquelle l'acte n'était pas intentionnel .

6. En ce qui concerne la sanction

Compte tenu de la nature de l'infraction, du fait qu'il s'agit d'une première infraction au sens de l'article 4.3.5 du règlement disciplinaire, du fait que la sanction infligée (disqualification immédiate) pendant le match et le fait que la culpabilité immédiate ait été démontrée et que des excuses aient été présentées, il advient que la disqualification directe est classée sans suite.

DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL PARITAIRE

La Commission d'Appel Paritaire statue de manière contradictoire ;

La procédure s'est déroulée conformément à la réglementation URBH en vigueur ;

La Commission d'Appel Paritaire

- Déclare que le pourvoi de M. THEVISSSEN est jugé comme recevable et fondé.
- Réforme la décision attaquée et constate que la disqualification immédiate peut être qualifiée sans suite.
- Impute les frais d'Appel à l'URBH conformément à l'article 814 du règlement URBH.
- Impose au Secrétaire Général de l'URBH l'obligation de notifier la décision aux parties concernées, conformément au règlement de l'URBH (article 131 G.7).

Ont pris part au débat et aux délibérations :

M. Mark Wuyts – président

M. Jean-Louis Di Ilio – membre

M. Tijl Delrue – membre

Étaient présents lors du verdict

Mark Wuyts

Jean-Louis Di Ilio

Tijl Delrue

COTISATIONS - AFFILIATIONS - DROITS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS

Cotisation d'Associé (Article 8 des Statuts de l'asbl L.F.H.)	25,00 €
Radiation (Article 112 F)	25,00 €

Article 125 : cotisations

a) Pour les clubs ayant au maximum une saison complète :	<u>Assurance</u>	<u>Cotisation</u>	<u>Total</u>
* Joueur / joueuse de plus de 16 ans (Seniors)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G18 (Cadets)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G16 (Minimes)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G14 (Préminimes)	20,54 €	Gratuit	20,54 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G12 (Poussins)	15,73 €	Gratuit	15,73 €
* Hand-Loisir	15,73 €	Gratuit	15,73 €
* Mini-Handball	10,00 €	Gratuit	10,00 €
* Non-joueur / non-joueuse		Gratuit	Gratuit

Cotisation au développement U.R.B.H.

(Pour les joueurs/joueuses à partir de la catégorie G14)

Gratuit

b) Pour les clubs ayant plus d'une saison complète :

1) Affiliation entre le 01.08 et le 31.12 :

* Joueur / joueuse de plus de 16 ans (Seniors)	20,54 €	40,96 €	61,50 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G18 (Cadets)	20,54 €	40,96 €	61,50 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G16 (Minimes)	20,54 €	24,46 €	45,00 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G14 (Préminimes)	20,54 €	24,46 €	45,00 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G12 (Poussins)	15,73 €	21,27 €	37,00 €
* Hand-Loisir	15,73 €	21,27 €	37,00 €
* Mini-Handball	10,00 €	Gratuit	10,00 €
* Non-joueur / non-joueuse		25,00 €	25,00 €

Cotisation au développement U.R.B.H.

(Pour les joueurs/joueuses à partir de la catégorie G14)

12,00 €

2) Affiliation entre le 01.01 et le 31.07 :

* Joueur / joueuse de plus de 16 ans (Seniors)	20,54 €	30,72 €	51,26 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G18 (Cadets)	20,54 €	30,72 €	51,26 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G16 (Minimes)	20,54 €	18,35 €	38,89 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G14 (Préminimes)	20,54 €	32,61 €	53,15 €
* Joueur / joueuse de la catégorie G12 (Poussins)	15,73 €	15,95 €	31,68 €
* Hand-Loisir	15,73 €	15,95 €	31,68 €
* Mini-Handball	10,00 €	Gratuit	10,00 €
* Non-joueur / non-joueuse		18,75 €	18,75 €

Cotisation au développement U.R.B.H.

(Pour les joueurs/joueuses à partir de la catégorie G14)

9,00 €

Droits d'inscription des équipes saison 2023/2024

* BeNeLeague	225,00 €
* D1 Nationale Messieurs	450,00 €
* D2 Nationale Messieurs	360,00 €
* D1 L.F.H. Messieurs	180,00 €
* D1 Nationale Dames	300,00 €
* D2 Nationale Dames	240,00 €
* D1 L.F.H. Dames	155,00 €
* U18 Cadets LFH	Gratuit

Indemnités d'arbitrage 2023-2024

Championnat

BENE- League (+ Play-Offs et Play-Downs)	80,00 €
D1 Nationale Messieurs (+ Play-Offs et Play-Downs)	95,20 €
D2 Nationale Messieurs (+ Play-Offs et Play-Downs)	65,50 €
D1 Nationale Dames (+ Play-Offs et Play-Downs)	59,50 €
D1 Nationale Dames Réserve (compétition V.H.V.)	29,80 €
D2 Nationale Dames	40,50 €
D1 L.F.H. Messieurs (+ Play-Offs et Play-Downs)	51,20 €
D1 L.F.H. Dames	33,30 €
Promotions	28,60 €
G18 Cadets	21,40 €
G16 Minimes	17,90 €
G14 Préminimes	14,30 €
G12 Poussins	11,90 €
Finales Nationales Jeunes : G18 Cadets	40,50 €
G16 Minimes - G14 Préminimes	32,10 €
Finales L.F.H. Jeunes : G18 Cadets	26,20 €
G16 Minimes - G14 Préminimes	22,60 €
Coupe de Belgique jusqu'aux 1/16° de finales	33,30 €
Coupe de Belgique Messieurs : 1/8, 1/4 finale	65,50 €
1/2 finales et finale	95,20 €
Coupe de Belgique Dames : 1/8, 1/4 finale	41,70 €
1/2 finales et finale	59,50 €
Matches universitaires	34,60 €

Matches amicaux

Matches d'entraînement : D1 Nationale Messieurs	43,30 €
D2 Nationale Messieurs, D1 et D2 Nationales Dames	27,90 €
D1 L.F.H. Messieurs	27,90 €
D1 L.F.H. Dames	17,90 €
Sélections L.F.H.	17,90 €
Sélections Provinciales	16,10 €
Matches internationaux (clubs)	50% de la division du club visité

Matches amicaux des équipes nationales

Matches d'entraînement : équipe nationale Seniors - équipe de club	43,40 €
équipe nationale Juniors - équipe de club	27,90 €
équipe nationale Young Men/Women - équipe de club	21,10 €
équipes nationales Seniors - Juniors	83,30 €

Tournois

En fonction de la division du club organisateur et par minute :

D1 Nationale Messieurs	0,52 €
D2 Nationale Messieurs, D1 Nationale Dames, D2 Nationale Dames	0,32 €
D1 L.F.H. Messieurs	0,30 €
D1 L.F.H. Dames, Promotions et Jeunes	0,22 €
Tournois interprovinciaux IRT (par march)	10,00 €

Officiels de table / Observateurs - délégués

Secrétaire de table et chronométrateur officiels	39,30 €
Observateur / délégué national	38,90 €
2 ^{ème} observation au cours de la même mission	18,60 €
Formateur	14,90 €
Observateur (niveau L.F.H.)	21,10 €
Observateur (niveau C.P.L.) - Promotion	14,30 €
- G16 Minimes, G14 Préminimes, G12 Poussins	11,90 €
Tournois interprovinciaux (la journée)	75,00 €
Tournois ligue/provinciaux (la journée)	30,00 € + frais de déplacement

Tarification – Indemnités pour la saison 2023-2024

Article	Libellé	CPL
	Frais de déplacement par km.	0,4237 €
361 LFH	Indemnité de visionnement : Prémiales (G14) Minimes (G16) Promotion	10,00 € 10,00 € 12,00 €
	Indemnités d'arbitrage : Prémiales (G14) Minimes (G16) Promotion	13,50 € 16,90 € 27,00 €

Tarification – Amendes et Sanctions pour la saison 2023-2024

Article	Libellé	CPL
C.P.L.	Règlement provincial : un exemplaire complet (papier)	10,00 €
II.2.3 Pv.Lg.	Club non représenté à l'A.G.	150,00 €
112.A.3.b LFH	Document non signé par le correspondant responsable	N/A
V.6.12 Pv.Lg.	Courrier non-conforme à la C.Pr.Ch.	10,00 €
127 LFH V.14.3 Pv.Lg.	Amende pour retard de paiement	10 % du montant en retard
	Arbitre absent et non régulièrement dé-convoqué	cf. règlement et/ou décision de la C.P.L.A.
37 LFH	Absence du : chronométrateur (club visité) secrétaire de table (club visiteur) Officiel de table non qualifié	25,00 € 25,00 € 25,00 €
43 LFH	Terrain non conforme	Perte des points + frais fixés par la LFH
44 LFH	Absence d'une boîte de premiers soins suffisante	24,00 €
521 LFH V.3 Pv.Lg.	Validation tardive de la feuille de match numérique Envoi tardif de la feuille de match « papier »	10,00 € 10,00 €
521.B.2 LFH	Officiel sur le banc non affilié	10,00 € + perte des points
V.2.C Pv.Lg.	Arbitre occasionnel non affilié	25,00 €
551 LFH	Délégué au terrain non qualifié (moins de 18 ans) Pas de délégué au terrain	10,00 € 10,00 € + perte des points (seniors)
553.LFH	Protection insuffisante des officiels et des visiteurs	35,00 €
57 LFH	Rencontre à huis clos	400,00 €
58 LFH	Entrée sur le terrain par une personne dont l'accès lui est interdit : - 1ère infraction - 2ème infraction - par infraction à partir de la 3ème	5,00 € 10,00 € 25,00 €
614 LFH V.6 Pv.Lg.	Frais administratifs pour remise/décalage/inversion après le 01.09. - remise pour intempéries, cas de force majeure - remise/inversion (plus de 15 jours avant le match) - en catégorie « seniors » - en catégorie « jeunes » - décalage plus de 15 jours avant le match - décalage moins de 15 jours avant le match - en catégorie « seniors » - en catégorie « jeunes » - décalage moins d'une semaine avant le match - en catégorie « seniors » - en catégorie « jeunes »	gratuit 20,00 € 10,00 € Gratuit 40,00 € 20,00 € 60,00 € 30,00 €
VI.8 Pv.Lg.	Remise d'un match sans autorisation : - en « seniors » - en « jeunes »	30,00 € 25,00 €
615 A 1 LFH	Forfait général après le 31.07 et plus de 15 jours avant le 1er match de chpt	175,00 €
615 A 2 LFH	Forfait général moins de 15 jours avant le 1er match de championnat	250,00 €
615 A 3 LFH	Forfait pour une rencontre déterminée - en « seniors » - en « jeunes »	75,00 € 50,00 €
615 A 4 LFH	Forfait pour les rencontres qui restent à jouer - en « seniors » (par match avec un maximum de 350 €) - en « jeunes » (par match avec un maximum de 200 €)	75,00 € 50,00 €
V.2.D Pv.Lg.	Arbitre non inscrit sur feuille de match	25,00 €
V.6.13 Pv.Lg.	Transmission tardive du « jour/heure » des matches à domicile	50,00 €
V.8 Pv.Lg.	Joueur sélectionné, non correctement dé-convoqué et suspendu par la C.S.F.	Frais de comparution

V.11 Pv.Lg.	Équipe absente à une organisation du C.P.L.	50,00 € + dédommagement des frais engagés inutilement
VI.4 Pv.Lg.	En « jeunes » : au cours du même week-end ou de la même semaine : - plus de 4 joueurs alignés 2 fois - joueur aligné plus de 2 fois	Perte des points pour l'équipe supérieure + par joueur en infraction, l'amende pour « joueur non qualifié »
VI.6 Pv.Lg.	Joueur en infraction avec le présent article	Perte des points pour l'équipe où est commise l'infraction + par joueur en infraction, l'amende pour « joueur non qualifié »
23 LFH VI.13 Pv.Lg.	Absence de licence « coach » : en « jeunes » : à partir de la 10ème infraction Absence de licence « coach » : en « seniors » : à partir de la 10ème infraction	10,00 € par infraction 15,00 € par infraction
VII.6 + VII.9 + VII.10 Pv.Lg.	Joueur en infraction avec le présent article	Perte des points pour l'équipe où est commise l'infraction + par joueur en infraction, l'amende pour « joueur non qualifié »
625 LFH	Alignement d'un joueur non qualifié = perte des points + - en catégorie « jeunes » - en catégorie « seniors »	50,00 € 75,00 €
626 LFH	Consultation d'une feuille de match	cf. tarifs URBH-LFH
663 LFH	Rentrée des prix	cf. règlement LFH
716 LFH	Club empêchant un joueur ayant accepté d'être sélectionné de participer à une activité de sélection, par joueur	50,00 €
72 LFH	Match amical non autorisé Tournoi non autorisé Non renvoi des informations requises sur un tournoi	- - -
726 LFH	Rencontre contre des clubs non affiliés sans autorisation	12,50 €

Arbitrage

• Recyclage pour arbitres Ligue, Provincial et Jeunes Liège

Liège, Maison des Sports, le mercredi 30 août 2023 de 19h00 à 22h00

Programme

- Nouvelle règle du rond central
- Ce qu'on attend d'un arbitrage moderne
- La punition progressive
- Comment gérer les situations difficiles ?
- Test théorique
- Administratif

• Formation d'arbitre en province de Liège

Liège, Maison des Sports, les vendredis 8 et 15 septembre 2023 de 18h30 à 22h00

Inscriptions : secretariat.cpla@gmail.com

Infos clubs

Promotion

HC Amay devient HC Amay/R

G14 Préminimes

ROC Flémalle 1 devient ROC Flémalle

ROC Flémalle 2 devient ROC Flémalle/R

Rappels

Saison 2023-2024 : l'engagement dans une zone de 4 m de diamètre

Lors de sa réunion du 17.11.2022, le Comité Exécutif Paritaire de l'U.R.B.H. a décidé, d'appliquer la règle de jeu de l'IHF 10:5 « **L'engagement dans une zone de 4 m de diamètre** » à **tous les niveaux de compétition à partir de la saison 2023-2024. A l'exception des catégories U8, U10 et U12** qui bénéficient de Projets de Jeu adaptés, cette nouvelle règle s'appliquera à toutes les autres compétitions Provinciales, Ligues et Nationales.

Saison 2024-2025 : licence coach pour les équipes « R »

En sa séance du 13.06.2023, le C.A. de la L.F.H. a confirmé l'imposition de la licence coach pour les équipes « R » à partir de la saison 2024-2025.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Mon eCS

Ecole de cadre sportif

Une nouvelle édition des Cours Généraux du niveau MS Entraîneur en version hybride débutera le samedi 16 septembre 2023. Vous retrouverez toutes les informations utiles et nécessaires sur les pages web du site de la « formations des cadres sportifs » (suivre [ce lien](#)).

Joueurs / non-joueurs démissionnés par leur club

HBC Arlon : Adam Quentin (923143), Ancion Anthony (101342), Bernardy Louis (104370), Blyweert Maverick (103399), Cuvelier Dario (923777), Delambert Hugo (923285), Delambert Sam (923286), Ernens Raphaël (102660), Gendebien Alexandre (923770), Georges Anélie (104572), Goffette Arthur (104371), Guillaume Maxence (924374), Henri Clément (104233), Hick Noa (104573), Huegens Arthur (102128), Jarrais Iuri (102445), Jarrais Rudi (102550), Klein Sylvie (104468), Krummes Fernand (104346), Krummes Kilian (102121), Krummes Mathis (102761), Magnette Henry (104470), Markakolaj Gabriel (104372), Namiki Shu (104232), Noirhomme Samuel (101292), Pignot Aimeric (104563), Pirotte Sandrine (924375), Poncelet Florentin (104373), Raheb Macieira Noël (923772), Raheb Macieira Christian (923775), Talarico Angelo (104469), Talarico Elio (104307), Vacquier Wilson (104582), Vujovic Aleksandar (104374), Wampach Marius (104394), Zemer Marvic (102738).

HBC Beauraing : Balbeur Lily (104259), Ben Moussa Rayen (101918), Ben Moussa Yanis (102784), Biesson Emmanuelle (104204), Grote Selim (103263), Hellinckx Zélie (103770), Jacquet Romain (103275), Léonet Elise (104593), Regnier Florian (922864), Renaud Louis (923881), Staquet Hyanis (923622).

Union Beynoise HB : Chassagne Toni (102074), Gengoux Aïcha (924943), Geurts David (103434), Geurts Dethier Diego (102495), Ghizdavescu Elena (924533), Jaquet Alyaume (62338), Momont Joackim (924595), Polis Lucas (101761), Strebelle Timoté (104557), Villers Louisa (923642).

HACCA : Bouillot Ugo (103302), Carbutti Marco (101318), Hontoir Pierre (103707), Perez Rueda Javier (923051), Romeo Valentin (104258).

HBCCR : Brisack Romain (59773), Dagmey Aurélien (923891), De Freeuw Lenny (923532), Delvigne Nelly (103533), Di Dio Moreno (104496), Ducat Jean Baptiste (59776), Karabacak Sinan (60490), Lenseclae Gianni (103468), Mathurin Hadrien (923379), Mathurin Kamille (923996), Mercier Cédric (58671), Quertinmont Mathis (167562), Terdeuse Ethan (167537), Terdeuse Nathan (101599), Terdeuse Sébastien (100292).

JS/EP Herstal HB : Akbulut Begüm (924066), Akbulut Beyza (924065), Beepun Melvin (50090), Bensaria Maissae (924396), Dzadu Joyce (923257), Garate Julie (63180), Hubert Louis (923110), Lafridi Emir (167578), Marguglio Emilie (924775), Matthia Awumakuga (102161), Mbang Alexandra (104423), Obida Zobo Fidèle (101275), Parotte Ben (167299), Seronville Samaël (100868), Ursa Milan (104559), Vasco Correa Laura (100259), Vassallo Morena (167580), Zamolo Mathias (102895).

HBC Namur : Dumont Antonin (924560), Ernoux Gauthier (924477), Jentges Violine (923381), Galvao Ricardo (103822), Martin Ilan (924559), Offrais Aurore (923380), Tavernier Camille (104314), Vanderus Sophie (923074).

HC Perwez : Carlier Corentin (100054), Dirix Giovanni (923190), Theys Killian (102956).

HBC Silly : Everbecq Anaïs (102903), Everbecq Eline (102406).

HSC Tubize : Bamhil Ayoub (103370), Barbier Corentin (101057), Ben El Hadi Rayane (101288), Benhaddou Nadir (102921), Bonaventure Barnabé (103286), Boronilov Maxim (63621), Brabant Emilien (100960), Carrubba Tiziano (100888), Codemo Loïc (63521), Crampagne Maxandre (63735), De Baets Oscar (102599), De Queiros Barqueiro Danny (103537), Edwards Maxime (100271), El Haibouji Outman (101713), El Korchi Oussama (61258), El Mariami Mayssa (102091), El Merini Naël (100891), El Yahyaoui Hakim (102806), El Youssfi Nohayla (102544), Everaerts Killian (100224).

HC Verviers : Archambeau Benjamin (104464), Brücher Caspar (102563), Cols Simon (63547), Degrande Tom (103309), Delforge Sacha (104428), Gasca Gimeno Nathan (103086), Gilson Romain (923141), Jacquemin Bastien (60631), Jacquet Maxime (102824), Louys Nathan (923561), Mestrez Soline (103969), Porrovecchio Sebastiano (57837), Remacle Lena (103970), Ribas Y Sanchez Simon (102826), Vincent Aurélien (103972).

HB Fémina Visé : Ercicum Manon (923914).

Waterloo ASH : Brassart Maud (104357), Gondry Sophie (101591), Moisse Caroline (104508), Toussaint Marie (61723), Vanthournout Katia (61274), Veuve Alexandre (31773).

Sélection Nationale Men 18 **(2006-2007)**



Direction

Entraîneurs : Bram Dewit, Bujar Qerimi, Wim Van Hove
Kiné : Cédric Vieira, Nicolas Malmendier
Délégué : Alex De Brauwer
Staff technique : Michel Kranzen, Jonathan Vandenberg

Programme des entraînements du 03.09.23

Tous les joueurs sont répartis en 2 groupes (voir ci-dessous)

03.09.23 09h45 RDV au Sporthal Sorghvliedt à Hoboken
10h00 / 12h00 Entraînement 1
12h45 RDV au Sporthal Sorghvliedt à Hoboken
13h00 / 15h00 Entraînement 2

Après les entraînements, le staff convoquera directement leur sélection de joueurs pour les activités suivantes.

Sélection entraînement 1

Seth André	Sasja HC	Pierre-Alex. Kalala	HC Renaissance Montegnée
Andrei Astefanii	HV Lemgo	Julian Kirschbaum	HC Eynatten Raeren
Stan Baekelandt	Apolloon Spurs	David Kroyan	HV Lemgo
Rein Baeten	Sezoens Achilles Bocholt	Noah Lorgeré	HC Kraainem
Jef Buteneers	Sezoens Achilles Bocholt	Simon Morrier	Pentagoon Kortesseem
Amaury De Regge	Hubo Handbal	Alen Obarcanin	HC Kraainem
Romain Delfosse	HC Kraainem	Joshua Schmitz	HC Eynatten Raeren
Sacha Dubuc	HC Sprimont	Ilias Van Thielen	Sasja HC
Simon Dupont	Hubo Handbal	Simon Werding	HC Eynatten Raeren
Louis Fransen	Hubo Handbal	Florent Zubiaur	HC Visé BM
Colin Herné	KTSV Eupen		

Sélection entraînement 2

Mauro Abrath	Olse Merksem	Cyril Pattacini	HC Sprimont
Junior Adjei	Uilenspiegel HV	Dzmitry Puchkouski	Sasja HC
Matteo Borghesio	HC Sprimont	Mathias Rodado	Hubo Handbal
Mikaïl Bouchamma	Hubo Handbal	Gatien Rouffignon	HC Visé BM
Arthur Dagorn	HC Aix-les-Bains (F)	Louis Sauvage	HC Visé BM
Gilles Dalemans	Welta Mechelen	Arthur Schouterden	Hubo Handbal
Louis De Pauw	Sasja HC	Door Sleurs	Sporting Pelt
Patrick Desnoux	EHC Tournai	Emilien Soyez	EHC Tournai
Mathies Fiers	Sporting Pelt	Mathies Ulens	Pentagoon Kortesseem
Rocco Geysels	Sasja HC	Cas Van Borm	Uilenspiegel HV
Nevio Gorle	HCGS Staefa (CH)	Elias Vaes	Hubo Handbal
Jayden Ishiaku	Pentagoon Kortesseem	Stefan Vanregenmortel	Welta Mechelen
Anthony Kalala	Renaissance Montegnée	Kristian Vrancx	Olse Merksem
Léon Kessel	HC Eynatten-Raeren	Elias Winter	HC Eynatten-Raeren
Alexander Osborne	HC Maasmechelen	Matte Wouters	Olse Merksem
Némo Pascon	HC Sprimont		

Réserve

Junior Antonissen	Uilenspiegel HV	Ben Thevissen	HC Eynatten-Raeren
Ruben De Doncker	HvH Zandvliet	Victor Vaes	Sezoens Achilles Bocholt
Robbe Goeman	Elita Lebbeke	Martijn Vanderstraeten	Hubo Handbal
Victor Larit	Apolloon Spurs	Wim Zimmerman	HC Eynatten-Raeren
Léni Martin	HC Visé BM		

Prochaine activité

08.10.23 15h00/17h00 Entraînement au Sportoase Tongeren

En cas de blessure ou d'indisponibilité, merci de contacter Bram et Bujar le plus rapidement possible



URBH - KBHB



Ghijssens et Vancosen élus Joueuse et Joueur de l'année



Vendredi soir, le CC Hasselt a servi de cadre au Gala du Joueur et de la Joueuse de l'année. Estelle Ghijssens (HB Sint-Truiden) a été élue Joueuse de l'année, remportant également le prix de la presse. Yves Vancosen (HC Visé BM) a pris le meilleur sur Serge Spooren (Sezoens Achilles Bocholt) chez les messieurs, ce dernier s'en retournant avec le prix de la presse.



Plus de 300 personnes ont assisté au Gala du Joueur et de la Joueuse de l'année. Tom Robyns a accueilli le public en sa ville de Hasselt via une vidéo. Le groupe de danse Time To Dance a ensuite ouvert le show de façon impressionnante, après quoi les présentateurs Eric Dupain et Pierre Deprez ont souhaité la bienvenue aux nombreux spectateurs.



Comme lors des années précédentes, le vote a été organisé en deux tours : le premier en décembre et le second au bout des play-offs. Outre les joueurs et joueuses, pouvaient également exprimer leurs voix les entraîneurs, membres des équipes, responsables et autres arbitres.



Après l'annonce des résultats des votes du premier tour pour les dames et les hommes, il était temps de décerner les premières récompenses. Mardie Goddet a été désignée pour la deuxième fois consécutive meilleure Joueuse de la Ligue. Le top 3 était monopolisé par des joueuses de Bilzen, qui ont disputé une solide saison et ont remporté le titre en Ligue I, de quoi leur permettre de faire leur apparition en deuxième nationale la saison prochaine. Levi De Leus a été élu à une large majorité Joueur de l'année au niveau de la Ligue.



Pour la première fois dans l'histoire du Gala, un club issu des cantons de l'est fait son apparition au palmarès. Philippe Reinertz, de KTSV Eupen, a en effet été élu entraîneur de l'année chez les dames. Reinertz a propulsé son équipe jusqu'aux finales de la Coupe de Belgique et des Play-Offs. Korneel Douven a été sacré pour la première fois entraîneur de l'année. Le Limbourgeois a remporté le vote du premier tour, tandis que le second a fait la part belle à Luc Boiten, qui a réalisé le triplé lors de la deuxième moitié de saison avec son équipe Sezoens Achilles Bocholt : BENE-League, Coupe de Belgique et championnat messieurs. Mais Boiten n'est pas parvenu à combler l'écart avec Douven, devant dès lors se contenter de la deuxième place.



Hoofdzetel KBHB - Secrétariat Général URBH: Dorpsstraat 74, 3545 Halen - Tel -013/35 30 40 www.handballbelgium.be - urbh@handball.be - BE0430 471 746 - RPR, afdeling Hasselt



URBH - KBHB



Uilenspiegel, Hubo Hasselt, Sasja, Handbal Sint-Truiden et Elita Buggenhout ont été fleuris par la VHV pour leur implication avec les jeunes. La LFH a également décerné un prix à Eynatten, qui a célébré son 50^{ème} anniversaire.



Dès sa première année, le club issu de la fusion Hubo Hasselt a décroché les prix relatifs aux gardiens de but. Edith Cochichi a été élue, comme l'an dernier, gardienne de l'année. Arthur Vanhove a reçu le trophée chez les messieurs. Vanhove s'est fait remarquer de façon positive lors de ses minutes de jeu dans le cadre du championnat du monde, avant de récidiver lors de plusieurs rencontres de qualification sur la scène européenne. Le duo Cappa – Schreder a une fois encore été désigné duo d'arbitres de l'année. Le jeune duo formé de Di Ilio et Mathot a été récompensé par la commission d'arbitrage comme le duo espoir de l'année chez les arbitres. Et au travers d'un beau reportage sur le premier championnat du monde des Red Wolves, un hommage a été rendu à l'équipe nationale de handball messieurs.



Le Lifetime Achievement Award de la LFH est revenu à l'ancien joueur et arbitre René Bura. La VHV a de son côté accordé un Lifetime Achievement Award à l'ex-joueur et entraîneur Eddy De Vlieger, qui a notamment formé les internationaux De Beule, D'Hanis et Colman.



A la fin de la soirée, Estelle Ghijsens et Yves Vancosen ont été élus Joueuse et Joueur de l'année. Estelle Ghijsens a pris le meilleur sur Céline Clermont et Sara Marteleur. L'ex-joueuse de l'année a dominé le vote du premier tour, mais en raison de sa grossesse, elle n'a pas joué en seconde partie de saison. Après deux prix collectifs (coupe et titre), Ghijsens a remporté pour la première fois de sa carrière un prix individuel : la Joueuse de l'année a été élue par ses collègues et par les médias. Yves Vancosen avait déjà terminé à trois reprises derrière Serge Spooren. Cette année, les votants ont inversé la tendance, élisant Vancosen Joueur de l'année. Spooren a terminé deuxième devant Jeroen De Beule.



JOUEUSE LIGUE DE L'ANNEE

- | | |
|--------------------|-----------|
| 1. Marie Goddet | 40 points |
| 2. Britte De Droog | 26 points |
| 3. Greetje Swennen | 20 points |



Hoofdzetel KBHB - Secrétariat Général URBH: Dorpsstraat 74, 3545 Halen - Tel -013/35 30 40 www.handballbelgium.be - urbh@handball.be - BE0430 471 746 - RPR, afdeling Hasselt



URBH - KBHB



JOUEUR LIGUE DE L'ANNEE

- | | |
|------------------|-----------|
| 1. Levi De Leus | 91 points |
| 2. Dre Riske | 40 points |
| 3. Eric Smeijers | 33 points |



ENTRAINEUR DE L'ANNEE DAMES

- | | |
|--------------------|------------|
| 1. PHILIP REINERTZ | 750 points |
| 2. SARINA LEENEN | 702 points |
| 3. JO DELPIRE | 681 points |



ENTRAINEUR DE L'ANNEE MESSIEURS

- | | |
|------------------------|------------|
| 1. KORNEEL DOUVEN | 943 points |
| 2. LUC BOITEN | 822 points |
| 3. Thomas Cauwenberghs | 432 points |



GARDIENNE DE L'ANNEE

- | | |
|-----------------------|------------|
| 1. EDITH COCHICHI | 607 points |
| 2. LAURA GOVAARTS | 472 points |
| 3. KATRIJN ANTONISSEN | 449 points |



GARDIEN DE L'ANNEE

- | | |
|----------------------|------------|
| 1. ARTHUR VANHOVE | 633 points |
| 2. CLEM LEROY | 549 points |
| 3. NICHOLAS PLESSERS | 488 points |



DUO D'ARBITRES DE L'ANNEE

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| 1. CAPPA - SCHREDER | 1065 points |
| 2. STEENWINCKELS - STEENWINCKELS | 631 points |
| 3. KOSTIC - THEYSSENS | 481 points |



DUO D'ARBITRES ESPOIR DE L'ANNEE

Louis Di Ilio – Xavier Mathot

Hoofdzetel KBHB - Secrétariat Général URBH: Dorpsstraat 74, 3545 Halen - Tel -013/35 30 40 www.handballbelgium.be - urbh@handball.be - BE0430 471 746 - RPR, afdeling Hasselt



URBH - KBHB



PRIX DE LA PRESSE DAMES

- | | |
|---------------------|-----------|
| 1. Estelle Ghijsens | 16 points |
| 2. Celine Clermont | 5 points |
| 3. Maureen Racz | 5 points |



PRIX DE LA PRESSE MESSIEURS

- | | |
|--------------------|-----------|
| 1. Serge Spooren | 14 points |
| 2. Jeroen De Beule | 12 points |
| 3. Yves Vancosen | 11 points |



JOUEUSE DE L'ANNEE

- | | |
|------------------------|------------|
| 1. ESTELLE GHIJSSENS | 436 points |
| 2. CELINE CLERMONT | 286 points |
| 3. SARA MARTELEUR | 255 points |
| 4. AIKO SCHEPKENS | 162 points |
| 5. HANNE VAN CRIEKINGE | 146 points |
| 6. FEMKE TACK | 137 points |
| 7. LOTTE ANTONISSEN | 125 points |
| 8. GINTARE ZEMAITIENE | 120 points |
| 9. IRIS PEETERS | 117 points |
| 10. DELPHINE DEHOUSSE | 108 points |



JOUEUR DE L'ANNEE

- | | |
|-------------------------|------------|
| 1. YVES VANCOSSEN | 448 points |
| 2. SERGE SPOOREN | 400 points |
| 3. JEROEN DE BEULE | 358 points |
| 4. NUNO CARVALHAIS | 192 points |
| 5. AARON VANDEWOESTIJNE | 185 points |
| 6. BARTOSZ KONITZ | 177 points |
| 7. ROBBE SPOOREN | 132 points |
| 8. DAMIAN KEDZIORA | 115 points |
| 10. ARBER QERIMI | 101 points |
| 10. SEBASTIEN DANESI | 101 points |



Hoofdzetel KBHB - Secrétariat Général URBH: Dorpsstraat 74, 3545 Halen - Tel -013/35 30 40 www.handballbelgium.be - urbh@handball.be - BE0430 471 746 - RPR, afdeling Hasselt



URBH - KBHB



LIFETIME ACHIEVEMENT AWARD LFH

René Bura



LIFETIME ACHIEVEMENT AWARD VHV

Eddy De Vlieger



Hoofdzetel KBHB - Secrétariat Général URBH: Dorpsstraat 74, 3545 Halen - Tel -013/35
30 40 www.handballbelgium.be - urbh@handball.be - BE0430 471 746 - RPR, afdeling
Hasselt